



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

A/48/808  
S/26914  
22 décembre 1993  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

ASSEMBLEE GENERALE  
Quarante-huitième session  
Point 79 de l'ordre du jour  
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION  
SUR LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE  
INTERNATIONALE

CONSEIL DE SECURITE  
Quarante-huitième année

Lettre datée du 22 décembre 1993, adressée au Secrétaire général  
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de  
la Yougoslavie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une lettre qui vous est adressée par S. E. M. Vladislav Jovanovic, Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de Yougoslavie (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 79 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim

(Signé) Dragomir DJOKIC

ANNEXE

Lettre datée du 14 décembre 1993, adressée au Secrétaire général par  
le Ministre des affaires étrangères de la République fédérative de  
Yougoslavie

Dans certaines régions de l'ex-unité fédérée yougoslave de Bosnie-Herzégovine, l'on procède actuellement à un nettoyage ethnique visant les Serbes, et à la destruction de leur patrimoine spirituel et culturel. De telles actions de la part des forces armées croates et musulmanes sont contraires aux conventions internationales relatives aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales, à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide et à la Convention sur la protection du patrimoine culturel.

I. EDIFICES RELIGIEUX DETRUIITS OU ENDOMMAGES DANS LES EPARCHIES  
DE L'EGLISE ORTHODOXE SERBE DANS L'EX-BOSNIE-HERZEGOVINE

1. Eparchie de Banja Luka (siège à Banja Luka) :  
Une église orthodoxe détruite.
2. Eparchie de Bihac et Petrovac (siège à Petrovac) :
  - a) Cinq églises détruites;
  - b) Deux églises endommagées;
  - c) Une maison paroissiale détruite par le feu et un ossuaire dynamité.
3. Eparchie de Dabar et Bosnie (siège à Sarajevo) :
  - a) Dix églises détruites;
  - b) Douze églises endommagées;
  - c) Sept maisons paroissiales détruites, une chapelle endommagée et le siège de l'éparchie détruit.
4. Eparchie de Zahumlje et d'Herzégovine (la plus ancienne éparchie de l'Eglise orthodoxe serbe, créée à Hum par Saint-Sava en 1219, et dont le siège se trouve actuellement à Mostar) :
  - a) Vingt-quatre églises détruites;
  - b) Seize églises endommagées;
  - c) Un monastère détruit, deux résidences d'évêque dynamitées, deux maisons paroissiales et une chapelle détruites, deux chapelles endommagées, cinq cimetières détruits et cinq endommagés.

Les Serbes, les plus nombreux dans la région, avec les Musulmans, ont été brutalement expulsés de Mostar et de ses environs. Cette opération de nettoyage ethnique a été menée conjointement par les Croates et les Musulmans. Les médias internationaux et la communauté internationale ont fermé les yeux sur ce crime horrible perpétré contre la population serbe de Mostar et de ses environs, entretenant ainsi les violents affrontements entre Musulmans et Croates pour le contrôle de la ville. Lors de ces affrontements, les Croates ont détruit l'ancien pont enjambant la Neretva que les Turcs avaient fait construire au XVIe siècle par une main-d'oeuvre serbe réduite en esclavage.

5. L'éparchie de Zvornik et Tuzla (siège à Tuzla) :

- a) Trente-deux églises détruites;
- b) Vingt-six églises endommagées;
- c) Vingt maisons paroissiales détruites, le siège, la résidence de l'évêque et huit maisons paroissiales endommagées, une chapelle et deux cimetières détruits.

## II. Destruction de monuments historiques et culturels appartenant au peuple serbe

Les monuments culturels et historiques suivants ont été détruits :

- 1. La vieille église orthodoxe de Mostar, construite au XVIe siècle.
- 2. La cathédrale de Mostar, construite en 1873, l'une des plus grandes églises du patriarcat serbe, dotée d'objets d'une valeur exceptionnelle. Elle a été bombardée les 7 et 8 juin 1992, son clocher a été détruit et l'intérieur de l'édifice a complètement brûlé le 15 juin. Par la suite, l'église a été dynamitée et rasée.
- 3. Le monastère de Zitomislic (dans l'éparchie de Zahumlje-Herzégovine), construit en 1563, a été détruite par le feu le 15 juillet 1992. Ce monastère avait déjà été endommagé au cours de la deuxième guerre mondiale et ses moines tués par des Oustachis croates, prédécesseurs du régime actuel de Tudjman.
- 4. L'église Saint-Georges, à Kopaci, (dans l'éparchie de Dabar et Bosnie) construite par Herceg Stjepan en 1446, a été pillée et détruite par le feu par les forces armées musulmanes d'Alija Izetbegovic, tandis que le cimetière contigu était défoncé.
- 5. Les forces armées croates ont installé leur bivouac dans le monastère de Zavala, construit au XVe siècle. Elles ont profané et endommagé ce monument spirituel et culturel exceptionnel du peuple serbe, où se trouvent des fresques datant de 1690, tout comme elles ont profané et endommagé l'église orthodoxe serbe de Dubrovnic, où elles s'étaient installées le 2 octobre 1992.

6. Les ossuaires de Prebilovci, Velicani et Livno où se trouvent les restes des Serbes assassinés par les Oustachis croates et la division musulmane Hanjar au cours de la deuxième guerre mondiale, ont été dynamités ou détruits par le feu.

### III. Auteurs, moments choisis et modes de destruction

Ces actes ont été commis par les forces armées des Croates et Musulmans bosniaques ainsi que les unités de l'armée régulière de Croatie. Ces crimes ont également été commis au début de la guerre civile, pendant que la Croatie de Tudjman et de ses acolytes, les Croates bosniaques, et les Musulmans partisans d'Alija Izetbegovic étaient toujours de grands alliés et s'employaient activement à dynamiter, incendier et défoncer les monuments spirituels et culturels des Serbes, qui datent du Moyen Age, dans une tentative futile d'effacer la preuve de leur présence séculaire sur ces terres.

Convaincu de la nécessité de déployer tous les efforts possibles pour instaurer la paix et protéger la vie et la dignité de chaque homme et de chaque femme et le droit à la vie et assurer le développement global de tous les peuples, je ne doute pas que le peuple serbe bénéficiera des mêmes droits et de la même protection devant la communauté internationale et ses instances.

-----